

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2024, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES.

Le président de l'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de PARIS, CRETEIL et VERSAILLES, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2024, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES :

Monsieur BIDAINE Olivier, ingénieur d'études de classe normale, président, Université d'Evry Val d'Essonne, Evry.

Madame DIANI Saadia, assistante ingénieure, vice-présidente, Université d'Evry Val d'Essonne, Evry.

Monsieur BARKATE Patrick, ingénieur d'études hors classe, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame BUISSART Brigitte, ingénieure d'études de classe normale, experte, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Paris.

Madame BELABED Zahoua, technicienne de recherche et de formation de classe normale, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur LE MARCHAND Romain, assistant ingénieur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Madame MENOUE Sylvie, technicienne de recherche et de formation de classe normale, Université Paris Saclay, Gif-sur-Yvette.

Madame MONTOUT Caroline, ingénieure d'études de classe normale, Université Paris Saclay, Gif-sur-Yvette.

Madame ODIER Antoinette, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Institut national supérieur de formation et de recherche Handicap et Enseignements Adaptés, Suresnes.

Monsieur OWUSU Georges, adjoint administratif principal de 2ème classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Université Paris 12 Paris Est Créteil Val de Marne, Créteil.

Monsieur PERRIAU Denis, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Université d'Evry Val d'Essonne, Evry.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à

, le